

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 mars 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 DGRI 7 Création du dispositif « 1% Énergies » de la Ville de Paris

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1115-1-1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 6 mars 2018 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose la création du dispositif « 1% Énergies » de la Ville de Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN au nom de la 7^{ème} Commission ;

Délibère

Article 1: Est approuvée la création d'un dispositif de solidarité internationale à la Ville de Paris pour l'accès à l'énergie et la lutte contre le réchauffement climatique, tel qu'autorisé par la loi Oudin-Santini amendée Pintat en 2006.

Article 2: Ce dispositif sera doté pour l'année 2018 d'un fonds d'un montant de 50.000 euros.

Article 3: La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2018 et suivants, au titre des relations internationales.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO